



LA MOURRA
HOTEL VILLAGE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Saison 2016-2017

RÉSERVATION

CONFIRMATION D'OPTION

Toute réservation sera considérée comme ferme et définitive à **réception du contrat de location dûment signé ainsi que du paiement du séjour** définit comme suit :

Périodes « Très Haute Saison » et « Haute Saison »

- 50 % du montant total du séjour à titre d'arrhes
- Solde du séjour 60 jours avant l'arrivée

Périodes « Moyenne Saison » et « Basse Saison »

- 30 % du montant total du séjour à titre d'arrhes
- Solde du séjour 45 jours avant l'arrivée

Si le solde de séjour n'est pas reçu dans le délai indiqué ci-dessus, LA MOURRA se réserve le droit d'annuler le séjour, les arrhes ne seront pas remboursées.

ANNULATION & MODIFICATION

Toute annulation ou modification de séjour devra être confirmée par écrit (courrier, fax, e-mail). La date de réception par L'Hôtel LA MOURRA fera foi. Nous nous engageons à faire de notre mieux pour répondre favorablement aux différents souhaits, mais ne pouvons en aucun cas garantir que ce sera possible.

- **Périodes « Très Haute Saison » et « Haute Saison »**

- A plus de 90 jours avant l'arrivée prévue

Pour une annulation totale de séjour, les arrhes sont remboursées déduction faite de 300 € par chalet de frais de dossier.

- Entre 89 et 60 jours avant l'arrivée prévue

Pour une annulation totale de séjour, 10 % du montant total du séjour est dû.

Pour une annulation partielle de séjour, 10 % du montant des nuitées annulées est dû.

- Entre 59 et 31 jours avant l'arrivée prévue

Pour une annulation totale de séjour, 50 % du montant total du séjour est dû.

Pour une annulation partielle de séjour, 50 % du montant des nuitées annulées est dû. Les 50% restant seront remboursés.

- A moins de 30 jours avant l'arrivée prévue

Pour une annulation totale ou partielle de séjour, 100 % du montant total du séjour est dû.

- **Périodes « Moyenne Saison » et « Basse Saison »**

- A plus de 60 jours avant l'arrivée prévue

Pour une annulation totale de séjour, les arrhes sont remboursées déduction faite de 300 € par chalet de frais de dossier.

HOTEL VILLAGE LA MOURRA 5 *** - Famille CERBONESCHI**

Avenue du Prariond 73150 Val d'Isère - France | TEL. +33 (0)4 79 40 28 70
information@hotellamourra.com - RCS 528 193 709

www.hotellamourra.com

- Entre 59 et 45 jours avant l'arrivée prévue
Pour une annulation totale de séjour, 10 % du montant total du séjour est dû.
Pour une annulation partielle de séjour, 10 % du montant des nuitées annulées est dû.
- Entre 44 et 31 jours avant l'arrivée prévue
Pour une annulation totale de séjour, 50 % du montant total du séjour est dû.
Pour une annulation partielle de séjour, 50 % du montant des nuitées annulées est dû. Les 50% restant seront remboursés.
- A moins de 30 jours avant l'arrivée prévue
Pour une annulation totale ou partielle de séjour, 100 % du montant total du séjour est dû.

ARRIVÉE ET DÉPART

Les chalets sont disponibles à partir de 16h le jour d'arrivée et doivent être libérés pour 11h le jour du départ. Une arrivée le matin ou tardive doit être notifiée avant l'arrivée. Toute occupation au-delà de 11h, **sur demande et selon disponibilité**, pourra donner lieu à une facturation supplémentaire.

NON-FUMEURS

Tous nos chalets sont strictement non-fumeurs. Etant tous équipés de balcons, les fumeurs sont invités à utiliser ces espaces ; des cendriers de poche sont disponibles dans chaque chalet. Si une odeur de cigarette et/ou des dégâts dus à la consommation de tabac sont constatés au sein du chalet, la Direction se réserve le droit de facturer le client afin de couvrir les frais de nettoyage.

RESTAURATION

En accès direct depuis les chalets.

Le bar de l'hôtel propose au déjeuner, une restauration légère (chaude et froide), une carte enfant et l'après-midi un grand choix de pâtisserie pour le goûter.

Le soir, une **cuisine d'inspiration japonaise** est servie au restaurant pour un dîner chaleureux.

En complément, une carte de room service est disponible 24h/24h dans les chalets.

Le **petit déjeuner et le dîner** sont servis au chalet.

Pour le dîner, un Chef de cuisine française est à disposition. Un « Private Menu » comportant plus de 40 plats variés est proposé. Pour chaque dîner, les clients pourront élaborer un menu (entrée, plat et dessert) pour l'ensemble du chalet (ce menu sera identique, pour l'ensemble des convives). Afin de garantir la qualité des produits, le menu est à communiquer au majordome du chalet au moins 24h à l'avance.

Il est possible de prendre le dîner dans le restaurant « La Mourra » (accès direct depuis les chalets) ou le restaurant « Le Blizzard » (situé dans l'hôtel Le Blizzard), il est nécessaire d'en faire la demande au préalable afin d'effectuer une réservation (sous réserve de disponibilité). Les clients pourront choisir leur menu parmi la carte du restaurant jusqu'à un montant de 50 € par personne sans frais. Au delà de ce montant, tout dépassement sera facturé. Les boissons sont en supplément.

BIEN-ÊTRE

Chaque chalet est équipé d'un espace bien-être privé : piscine intérieure chauffée, sauna, hammam et salle de massage.

Les massages prodigués sont sur rendez-vous et en supplément.

DIVERS

Les animaux sont acceptés avec un supplément de 30 € par jour et par animal (hors nourriture). Ils sont interdits au Spa du chalet et dans nos restaurants.

Le chalet ne dispose pas de lit supplémentaire.

Un lit bébé (jusqu'à 3 ans) peut être installé gratuitement dans toutes les chambres.

HOTEL VILLAGE LA MOURRA 5 *** - Famille CERBONESCHI**

Avenue du Prariond 73150 Val d'Isère - France | TEL. +33 (0)4 79 40 28 70
information@hotellamourra.com - RCS 528 193 709

www.hotellamourra.com